



COMMISSION DE
L'OcéAN INDIEN



Policy brief no.5

Le verdissement des ports dans les Etats insulaires
d'Afrique et de l'océan Indien



WORLD BANK GROUP



Déclaration exécutive

Promouvoir le développement des ports et de l'industrie maritime par les Etats d'Afrique et de l'océan Indien est l'un des objectifs poursuivis par les décideurs politiques africains. En effet, le secteur portuaire et le transport maritime ont toujours été au centre des débats des décideurs politiques et économiques des Etats insulaires. Avec les défis de l'Accord de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf), la gravité du changement climatique, le conflit Russie-Ukraine, l'après-Covid-19, et la crise énergétique, les décideurs politiques de l'Afrique se sont lancés dans la recherche de solutions plus innovantes pour encourager le développement et la mise en œuvre de normes environnementales dans l'industrie maritime et le secteur portuaire...

Contexte

Selon l'étude de la CNUCED sur le transport maritime (2021), l'entrée en vigueur de la ZLECAf pourrait stimuler le commerce intra-africain d'environ 33 % et réduire le déficit commercial du continent de 51 %. De même, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA) indique que le fret maritime passerait de 58 millions à 132 millions de tonnes avec la mise en œuvre de la ZLECAf. Néanmoins, les ports africains restent confrontés à des défis majeurs en termes d'efficacité, d'infrastructures, de politiques économiques et environnementales.

Les ports sont considérés comme les principaux lieux d'intersection entre la terre et la mer et sont des infrastructures stratégiques pour les économies africaines. De plus, la multimodalité des activités dans les ports s'accompagne inévitablement d'externalités négatives sur l'air, l'eau, la terre et les régions ou pays concernés, et constitue une source importante de pollution. A cet égard, les ports peuvent se positionner comme de véritables "hubs de décarbonisation", pour accompagner la transition énergétique et contribuer ainsi à l'amélioration des conditions environnementales de nos Etats membres.

En tant que sources d'interconnexion entre les communautés locales et l'environnement, les ports peuvent véritablement être considérés comme des centres de décarbonisation. Comparé à d'autres sous-secteurs, le transport maritime représente environ 3 % des émissions mondiales de carbone, soit environ 1 milliard de tonnes de CO₂ (AIE, 2020). Malgré ses faibles émissions de CO₂, ce secteur reste un levier important pour atteindre les objectifs de lutte contre le changement climatique (OMI 2020, Banque mondiale 2020). D'autre part, l'Afrique n'est responsable que de 4 % des émissions totales de gaz à effet de serre dans le monde, mais reste soumise à des chocs beaucoup plus importants que les autres continents (OCDE, 2021). Par conséquent, l'idée de devenir un "port vert" ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre des navires entre 2030 et 2050, conformément aux objectifs de l'accord de Paris, est plus qu'urgente, comme l'indique l'Organisation maritime internationale dont la stratégie révisée a été récemment adoptée en juillet 2023. Il ne fait aucun doute que les ports d'Afrique et du monde entier sont aujourd'hui sous pression, et plus encore depuis l'apparition de la pandémie de Covid-19 (ICS, 2020, HPAI, 2020, Banque mondiale, 2020).

Situation actuelle et justification

Le réchauffement climatique est un défi majeur pour la planète et le transport maritime joue un rôle essentiel dans les émissions de gaz à effet de serre (GES). Les ports et les terminaux sont des nœuds essentiels du réseau de transport maritime. Néanmoins, les ports constituent une frontière pour la pollution avec divers apports anthropogéniques en raison de leur grande consommation de combustibles fossiles et du fait qu'ils sont des sources inévitables d'émissions concentrées dans le secteur du transport maritime.

Bien qu'il ait été dit que les émissions portuaires ne représentent qu'une petite partie des émissions du transport maritime, les ports en tant qu'industrie sont responsables d'environ 3 % des émissions totales de gaz à effet de serre dans le monde. Néanmoins, les polluants atmosphériques locaux restent la principale préoccupation des autorités portuaires. Le rôle des ports dans l'atténuation du changement climatique, par la réduction des émissions de GES et en particulier de carbone, a fait l'objet d'une attention particulière en raison de la pression croissante exercée pour améliorer la crédibilité environnementale. La pression exercée sur les ports est due à de nombreux facteurs. L'un d'eux est la réglementation nationale sur la qualité de l'air et l'atténuation du changement climatique, qui concerne les autorités portuaires, les opérateurs, les locataires et le transport intérieur. Un deuxième facteur est la réglementation régionale axée sur l'atténuation et le contrôle des émissions maritimes et portuaires et la nécessité de politiques transfrontalières pour aider l'ensemble de la région à lutter contre ces problèmes cruciaux.

Si l'atténuation du changement climatique par les ports est justifiée, la réduction des émissions de GES et l'amélioration de l'efficacité énergétique sont l'un des piliers de la réalisation de ports verts et durables. Diverses études sur la durabilité et les ports verts ont souligné ce fait, par exemple les études sur la durabilité des ports. En outre, les ports ne se contentent pas d'appliquer des stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau du port, mais mettent également en œuvre des mesures visant à réduire les émissions dues au transport maritime. Étant donné que les émissions du transport maritime devraient augmenter (OMI, 2018b), l'Organisation maritime internationale (OMI) a adopté une stratégie initiale visant à réduire les émissions de GES du transport maritime international (OMI, 2018c). Cette stratégie a envoyé un signal fort aux ports pour qu'ils facilitent la réduction des émissions de GES du transport maritime au niveau de l'interface navire-port. En outre, pour mettre en œuvre la stratégie, l'OMI a adopté une résolution visant à encourager la coopération entre les ports et le transport maritime: "Invitation aux États membres à encourager la coopération volontaire entre les secteurs portuaire et maritime afin de contribuer à la réduction des émissions de GES des navires" (OMI, 2019).

Conclusion et les prochaines étapes

En résumé, pour répondre à la nouvelle demande d'amélioration de la qualité de l'air dans l'environnement et pour respecter l'engagement de plafonner les émissions de CO₂ d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2060, il est nécessaire de renforcer les exigences de réduction de la pollution et des émissions de carbone dans le transport maritime. La promotion du développement des ports verts doit devenir une initiative importante pour promouvoir un développement de haute qualité dans les États insulaires.

À l'heure actuelle, le développement des technologies vertes dans les ports s'accélère, bien que lentement, tandis que l'intégration et le développement des infrastructures et des services requis en sont encore à leurs premiers stades. L'application de l'hydrogène ou d'autres énergies propres dans les ports se heurte à des problèmes tels que le manque de clarté des orientations, des normes techniques et des voies de mise en œuvre.

Cependant, il n'existe actuellement aucun principe directeur ou cadre politique pour la mise en œuvre des initiatives/interventions menées en vue de devenir un port vert.

C'est dans ce contexte que la COI propose de faire de l'écologisation des ports un thème central de discussion - cette initiative vise à rassembler les autorités portuaires, les administrations maritimes, les partenaires techniques et financiers pour examiner la situation des ports et du transport maritime dans les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien, et pour étudier les possibilités pour ces ports d'incorporer des solutions vertes et intelligentes dans leurs modèles d'entreprise afin de réduire les émissions de carbone et de diminuer l'impact environnemental des ports sur l'environnement local et international. Cette question fera éventuellement l'objet d'une étude détaillée sur le développement des ports verts qui comblera les lacunes dans les ports des États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien et dont l'objectif est également d'aider la COI à mettre en place un forum de discussion.

Remerciements

Remerciements à la Commission de l'océan Indien pour la mise en œuvre du projet SWIOFISH2, avec le soutien financier de la Banque mondiale.

Références/Informations complémentaires

Accueil | Commission de l'océan Indien (commissionoceanindien.org)

SWIOFISH2 | COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN

Blue Tower - 5ème étage | Rue de l'Institut, Ebène, Mauritius
Tel: (+230) 402 61 00 | E-Mail: secretariat@coi-ioc.org